

MODALITÉS INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

----- ACCUEIL DE LOISIRS DE LANDSER

Cette démarche concerne :

- L'accueil périscolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis matins, midis et /ou soirs.
- Pour l'accueil périscolaire sont concernés les enfants inscrits aux écoles maternelles et élémentaires de Landser et de Schlierbach en priorité.
- Il n'y a pas d'accueil extrascolaire les mercredis à Landser. Il est assuré par la structure de Schlierbach dont voici les coordonnées Tel : 03 89 26 86 23 / alsh.schlierbach@fdcf-alsace.fr

SITUATION 1 : votre enfant est déjà inscrit à l'accueil périscolaire cette année.

ENTRE les mois de JANVIER ET MARS, vous devez :

- Remplir le dossier d'inscription dans sa totalité et l'accompagner de la copie des vaccinations et de la fiche sanitaire. Le dossier vous est transmis via le portail famille par le directeur de la structure.
- Le dossier est à remettre en main propre au directeur, ou à un membre de l'équipe, ou, à défaut, dans la bannette prévue à cet effet à l'accueil.
- Remplir le dossier d'inscription dans sa totalité et l'accompagner de la copie des vaccinations et de la fiche sanitaire. Le dossier est vérifié et validé par le directeur. Un courrier de confirmation d'inscription vous est remis.
- Pendant l'été, un mail vous sera envoyé vous invitant à réserver les créneaux validés via le portail Internet.

SITUATION 2 : votre enfant n'est pas inscrit à l'accueil périscolaire cette année.

A partir du 1ER MARS, vous devez :

- Compléter un dossier d'inscription disponible sur le site <https://fdcfalsace.foyersruraux.org>, ou auprès du directeur de la structure par mail ou en mairie.
- Le dossier est à remettre en main propre au directeur, ou à un membre de l'équipe, ou, à défaut, dans la bannette prévue à cet effet à l'accueil.
- Remplir le dossier d'inscription dans sa totalité et l'accompagner de la copie des vaccinations et de la fiche sanitaire. Le dossier est vérifié et validé par le directeur. Un courrier de confirmation d'inscription vous est remis. En cas de refus, faute de place disponible, votre demande sera sur liste d'attente.

IMPORTANT : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Le dépôt d'un dossier d'inscription ne vaut pas validation.

Seul le courrier de confirmation d'inscription délivré par le directeur vaut acceptation.

Vous pouvez prendre rendez-vous pour déposer votre dossier :

indiquez ici les dispo du directeur

Accueil de loisirs périscolaire Rue des cygnes 68440 LANDSER

alsh.landser@fdcf-alsace.fr Tel : 03 89 26 85 98

ENFANCE

